

édito ...

Comme un air de déjà vu !

Dispositif du droit d'asile à bout de souffle, administration encombrée, délais d'instruction des dossiers excessifs, renvoi des déboutés du droit d'asile pour faire toute sa place aux « vrais » demandeurs d'asile, hébergements problématiques, bref faire une nouvelle loi qui va réguler tout cela !

Et sur le terrain, des associations dont la nôtre débordées, des délais qui ne cessent de s'allonger, des droits qui n'en finissent pas d'être contestés, des procédés pour contourner les obligations légales, des décisions expéditives.

Et que dire des « hots spots » aux portes de l'Europe, des bateaux qui sillonnent la Méditerranée pour éloigner les barcasses de migrants, des réseaux mafieux qui prospèrent en Lybie et ailleurs.

Cela ne vous rappelle rien ?



Page 2

Quelques obstacles à l'accès au droit d'asile.



Page 4

Regards de terrain sur les nouveautés de la procédure.



Page 6

Festival des Migrations.



Page 8

Portrait : Gloria.



Page 9

Visite au MAMCS.



Page 12

Deux jours à Paris.



Page 16

Vous pouvez nous aider.

Décidément on n'en finit pas, on n'en sort pas !

Il y a un contraste saisissant entre la volonté affirmée au sommet de l'Etat de faire toute sa place au droit d'asile, la France, patrie des droits de l'homme, et patati et patata, et puis la réalité du terrain que les équipes de CASAS comme d'autres confrontées au même problème, constatent.

Vous lirez dans ce numéro cette réalité. Alors on veut bien croire les bonnes intentions, mais tant de déceptions

dans la réalisation et les moyens n'incitent pas à l'optimisme.

Alors avec nos forces, avec notre équipe salariée au four et au moulin, nos bénévoles nombreux et disponibles, avec le soutien fidèle de nos donateurs publics et privés nous continuerons d'accueillir, de reconforter, d'accompagner, d'expliquer, sans grande illusion sur les pratiques de l'Etat mais avec la volonté, pour notre part, de faire vivre la fraternité et la bienveillance !

Jacques Scheer
Président

Quelques obstacles à l'accès au droit d'asile...

Plusieurs documentaires nous ont donné à voir des sauvetages en Méditerranée, le soulagement et la joie qu'expriment les personnes qui atteignent enfin l'Europe, laissant derrière elles les dangers et les drames de leur voyage. Or, l'arrivée sur le sol européen, ou spécialement français, inaugure une nouvelle période semée d'embûches. A la complexité de la procédure d'accès au statut de réfugié s'ajoutent de difficiles conditions de vie.

Le statut de réfugié s'acquiert après une procédure en un ou deux temps : l'OFPRA¹, puis, en cas de rejet de la

première demande, la CNDA², vont étudier le dossier du demandeur d'asile.

Les trois procédures

Le premier écueil se situe dans le choix de la procédure par la préfecture : procédure normale, procédure accélérée, ou procédure dite « Dublin ».

Le placement en procédure Dublin (applicable dès lors que le demandeur a été contrôlé dans un autre pays européen au cours de son voyage) peut empêcher une personne de rejoindre des proches installés dans un pays, la place dans une sorte de

1. Office français de protection des réfugiés et apatrides

2. Cour nationale du droit d'asile

no man's land qui peut durer des mois, avant de pouvoir entamer une procédure de demande d'asile. Les expulsions vers le premier pays dans lequel la personne a été contrôlée sont vécues comme de nouveaux traumatismes, au cours desquels des familles peuvent se trouver séparées.

La procédure accélérée étiquette défavorablement les dossiers en plus de réduire le temps alloué pour se préparer aux étapes de la procédure. Elle est systématique lorsque la personne est originaire d'un pays inscrit sur la liste des pays d'origine sûrs, dont nous voyons pourtant de nombreux ressortissants venir demander une protection. Si l'OFPRA rejette la demande, situation très fréquente dans cette procédure, la CNDA doit statuer en cinq semaines seulement à partir du moment où elle est saisie, souvent devant un juge unique (au lieu d'une audience devant trois juges et un rapporteur) et parfois sans audience, ce qui signifie sans entendre le demandeur et sans la plaidoirie de son avocat. Nous dénonçons l'usage généralisé de cette procédure qui exclut nombre de personnes du droit d'asile de façon injuste.

La situation la plus favorable est le placement en procédure normale, terme qui cache une réalité complexe.

La rédaction du dossier

Le dossier doit être rédigé en français, il comporte une partie « administrative » de cases à remplir,

puis le récit des raisons de la fuite et de la demande de protection. Il s'agit pour le demandeur de comprendre la logique de cette procédure, de faire confiance à une personne qu'il ne connaît pas (et dont le temps est compté) pour écrire ce qu'il dit dans une langue souvent inconnue. Le récit doit être clair, cohérent, et centré sur les faits qui ont motivé la fuite. Après tant de périls pour arriver en France, les personnes en demande d'asile doivent écarter de leur récit certains événements parfois aussi extrêmement douloureux parce qu'ils ne sont pas en lien direct avec les persécutions subies ou les menaces qui planent sur elles. Rassembler les morceaux épars d'une vie brisée, de façon cohérente et exhaustive, est un exercice complexe dans un contexte de fragilité psychologique que l'on observe chez la plupart des demandeurs d'asile.

Les éléments de preuves doivent être rassemblés, envoyés par des proches au pays, traduits. Une consultation médicale peut être nécessaire pour faire établir un certificat détaillant les conséquences physiques et psychiques des violences subies.

Durant toute la procédure, la personne qui demande l'asile doit bénéficier des conditions minimales d'accueil, dont le versement d'une allocation et l'hébergement. Nous assistons à de nombreux ratages dans les versements réguliers, alors même que la plupart des demandeurs sont totalement démunis, et doivent

payer par exemple les billets de train pour se rendre en région parisienne à l'OFPRA et à la CNDA, et payer la traduction des documents.

L'hébergement

Les difficultés d'hébergement sont immenses : à ce jour³, malgré la mise en place du plan hivernal, des familles et des personnes isolées sont encore sans solution. Une famille qui arrive aujourd'hui à Strasbourg attend deux mois avant d'être hébergée par le 115. Les personnes sans enfant sont dites « isolées », quand bien même elles seraient en couple, et peuvent donc être hébergées séparément. Ces personnes bénéficient en moyenne d'un hébergement une nuit sur cinq uniquement.

Au-delà de l'insécurité subie

3. Fin novembre 2017

lorsqu'on n'est pas hébergé, la fragilité psychique des personnes est aggravée, leur disponibilité d'esprit pour préparer leur dossier est amoindrie, leur capacité à suivre assidûment des cours de français est mise à mal. Or l'apprentissage de la langue française est un élément primordial de leur inclusion future dans la société française.

A Strasbourg, la situation ne cesse de s'aggraver en ce moment, des sollicitateurs d'asile arrivent plus nombreux et ne trouvent pas de place dans des dispositifs déjà saturés.

Leur fragilité inhérente aux raisons de leur venue est aggravée par la précarité générée par des dispositifs d'Etat défailants, et auxquels les réseaux citoyens ou associatifs ne peuvent plus faire face dignement.

Anne Marquis

Regards de terrain sur les nouveautés de la procédure...

Lors de notre passage à Paris, les 27 et 28 novembre, nous avons pour la première fois pu assister à des audiences « juge unique » à la CNDA. C'est une disposition nouvelle (loi sur l'asile de juillet 2015), qui prévoit que les

dossiers des personnes placées en procédure accélérée soient traités plus rapidement et que ces requérants n'aient lors de leur passage en audience à la Cour qu'un unique interlocuteur, au lieu de la formation de jugement habituelle, composée d'un

juge et deux assesseurs, qui prennent à trois une décision collégiale. Au-delà de l'injustice bien réelle qui consiste à ne pas traiter tous les dossiers selon les mêmes règles, nous ne savions que penser, voire nous avions un a priori plutôt négatif, concernant l'impact concret d'une audience menée par un seul juge sur la qualité de la prise de décision, sentiment que nous avons pu confronter avec l'avis de plusieurs avocats avec lesquels nous collaborons. Cette mesure semble en fait être à double tranchant. Elle renforce l'arbitraire de la décision, puisque celle-ci est prise par un seul juge, mais en fonction de la personnalité de ce dernier, cela peut contre toute attente jouer en faveur du demandeur d'asile concerné. Dans les audiences de ce type particulier auxquelles nous avons assisté, le temps a bien été pris par le juge de poser toutes les questions nécessaires et d'écouter les réponses du requérant, y compris par l'un ou l'autre juge qui avait l'air peu convaincu de la crédibilité du dossier. Peut-être est-ce là un effet d'une démarche faite par les avocats qui défendent les demandeurs devant la Cour, recommandant aux juges de consacrer plus de temps et d'attention aux personnes en procédure accélérée, au vu de leur plus grande responsabilité dans la prise d'une décision à l'égard de leur recours.

Certains de ces « juges uniques » d'ailleurs, devant des situations particulières, se dessaisissent et renvoient vers une formation collégiale,

comme ils en ont le droit. Plusieurs dossiers traités à CASAS ont fait l'objet d'un tel renvoi.

Pour rester objectifs suite à ces premières impressions plus positives que prévues, nous trouverions néanmoins intéressant de connaître le taux de reconnaissance du statut accordée, selon les juges et le type de procédure...

Une autre nouveauté : la multiplication des séances à huis clos, désormais de plein droit. Avant l'application de la nouvelle loi, la demande de huis clos devait en effet être motivée par le requérant ou son avocat, et pouvait être refusée par le Président de séance. Aujourd'hui, ce refus n'est plus possible et le huis clos n'a plus à être motivé. Par ailleurs, le Président lui-même peut demander le huis clos. Là encore, une mesure à deux visages, car si dans de nombreux cas, le huis clos va protéger l'intimité des personnes concernées, qui ont subi des violences particulières et/ou qui sont très fragilisées, dans d'autres situations, il permet au Président de s'assurer le déroulement d'une séance en l'absence de tout témoin extérieur...

Certaines personnes n'ont quant à elles même pas la chance, toute relative dans bien des cas, d'être entendues en audience, et voient leur recours rejeté sur ordonnance. Avant la nouvelle loi, un certain nombre des dossiers que nous suivions ont pu faire l'objet d'un courrier de menace d'ordonnance, ce qui donnait à la personne le temps

de réagir et de repreciser certains points de son dossier avec nous afin d'adresser à la Cour un complément de recours. La lettre de menace a désormais disparu, reste l'ordonnance qui tombe sans avertissement, et de façon arbitraire, pour écarter des dossiers de personnes placées en procédure accélérée. Jusqu'à il y a deux mois environ, ces décisions écrites touchaient essentiellement des recours après réexamen du dossier par l'OFPPA (c'est-à-dire en seconde procédure), mais depuis, les ordonnances se multiplient pour de premiers recours. D'après ce que nous avons pu observer, elles sont fondées de manière aléatoire, simplement sur le motif que « l'audience n'est pas de principe », ou de manière plus complexe, en entrant sur quelques arguments de fond du dossier. Il semble qu'il y ait un premier tri des dossiers susceptibles de faire l'objet d'une décision par ordonnance, puis suite à leur attribution à tel ou tel rapporteur, sous le contrôle du magistrat qui contresigne la décision, la prise d'une ordonnance plus ou moins

motivée, voire une décision de remise dans le circuit des dossiers qui seront examinés en audience. Là encore la dimension arbitraire est forte, et nous avons vu des ordonnances prises pour évacuer des dossiers sérieux et bien étayés...

Quand cela se combine avec une forte accélération de la procédure (auparavant, la durée que nous constatons entre le rejet de l'OFPPA et la décision de la CNDA était d'environ 9 mois ; elle est désormais de 5 mois environ pour les personnes en procédure normale, et de 3 mois et demi, voire encore moins, pour les personnes en procédure accélérée), les personnes que nous accompagnons et nous qui sommes à leurs côtés pouvons légitimement douter de la qualité de l'examen de leur dossier et de la réalité de leur droit à faire appel de la décision de l'OFPPA et obtenir un jugement équitable.

Oui, décidément, sous ses habits neufs, comme un air de déjà vu...

Propos de Christiane et Blandine, recueillis par Pascale à leur retour de Paris

Festival des Migrations...

30 septembre place Gutenberg, depuis tôt le matin, on s'agite, montage des tentes marabouts, transport de chaises, de tables, mises en place de photos, de portraits sur les

grilles caddies, du stand de librairie, d'une scène et de la sonorisation, de la restauration et des boissons. C'est « le Festival des Migrations », organisé par le collectif « Pour une autre politique migratoire ».

A CASAS il y a bien des choses à

dire sur le sujet, quand on entend quotidiennement les récits de familles affrontées à des parcours cauchemardesques pour arriver en France puis s'y retrouver à la rue pendant des semaines et des mois dans une précarité totale. Alors bien sûr on participe à l'évènement.

Nous sommes une bonne demi-douzaine à nous relayer dans une ambiance joyeuse, qui à la buvette, qui à l'initiation au jeu de l'awale ou à la surveillance des portraits réalisés par un bénévole, pour sensibiliser aux conditions d'accueil des étrangers dans notre pays. Il y a quelques commentaires du type « impossible d'accueillir tout le monde » et des discussions s'engagent sur les efforts comparés des différents pays en Europe ou au Liban, en Turquie ou au Bangladesh. Mais aussi beaucoup d'offres d'aide, d'hébergement, des questions précises sur les démarches que

les demandeurs d'asile doivent effectuer. Et le jeu d'awale remporte un franc succès, on s'arrête pour essayer une partie, pour montrer une autre variante de règle ou avec un plateau légèrement différent.

Malheureusement la pluie arrive rapidement dans l'après-midi et ne permet pas de prolonger la journée jusqu'au cercle de silence débutant à 18h comme d'habitude sur la place voisine. Devant les bourrasques et les trombes d'eau, le remballage est déjà terminé une heure avant. Mais même ainsi, la journée aura sans doute permis de montrer qu'il n'y a pas d'unanimité pour le repli sur soi et que d'autres voies sont possibles. Ce moment n'est qu'une des multiples animations auxquelles CASAS participe ou qu'il organise pour l'affirmer.

Alice Chavannes



Portrait

Comment as-tu découvert CASAS ?

En septembre 2013 je suis arrivée à Strasbourg. Je côtoyais des demandeurs d'asile d'origine albanaise qui étaient accompagnés par CASAS. Moi j'étais prise en charge par le CADA. Mes amis ne me disaient que du bien de cette association, mais je n'en savais pas plus sur celle-ci.

En 2015 j'ai débuté mon bénévolat à l'ETAGE, lorsque cette association a commencé de mener des activités à la maison protestante, j'ai appris que CASAS se trouvait aussi dans cette maison. Je croisais donc souvent des albanais qui s'y rendaient.

Un jour, un de mes collègues bénévoles m'a demandé de l'aide pour une de ses amies. Je devais servir d'interprète pour une famille. Mon ami m'a donc mis en contact avec Pauline qui est bénévole à CASAS. Ce qu'elle me proposait me plaisait car en plus de m'occuper je me sentais utile pour aider cette famille. La directrice de CASAS,

Pascale, a pris contact avec moi pour participer à une rencontre où les différents projets et le fonctionnement de CASAS ont été évoqués. Après s'être mises d'accord, j'ai mis les pieds à CASAS pour la première fois en début février 2017. J'y suis encore et cela fait maintenant 10 mois !

Comment se passe le bénévolat à CASAS ?

J'avais envie d'être utile auprès de personnes qui ont pu vivre les mêmes

choses que j'ai subies en arrivant en France. Je voulais les aider car je savais que c'est très difficile de s'exprimer dans une langue différente de notre langue maternelle. Parfois c'est difficile d'entrer dans l'intimité des personnes que CASAS accompagne, car étant interprète on a une certaine proximité, puisqu'on peut venir du même pays et parfois de la même ville. Il faut savoir être sérieux,

empathique mais aussi avoir une certaine distance. Ce que je préfère dans tout cela c'est que je rencontre des personnes aux histoires différentes, il faut donc s'adapter à chaque situation. J'ai aussi rencontré des difficultés dans



Gloria

âge : 28 ans

originaire : Shkodër, ALBANIE

arrivée à CASAS : février 2017

ce bénévolat. Le plus difficile étant d'écouter et traduire des événements traumatisants, par exemple l'agression d'une femme car cela peut vite nous affecter. La confiance est aussi très importante dans ce métier, car il ne faut pas oublier que les personnes qui viennent n'ont la plupart du temps pas eu de soutien dans leur pays de la part des autorités, ou même de leur famille.

Heureusement l'équipe est très compréhensive et disponible. C'est sympa de travailler chez CASAS car il y a une bonne ambiance puisque les stagiaires sont différents et de

nouveaux bénévoles rejoignent régulièrement cette grande famille.

Je suis heureuse de faire partie de CASAS parce que je me suis vite et très bien intégrée. Mes collègues sont devenus mes amis. Cette association m'a permis de prendre confiance en moi car ce n'est pas toujours facile pour une personne étrangère.

J'aime ma place, je suis satisfaite de mon rôle dans cette association. Même si je trouve un travail je sais que je trouverai toujours du temps pour CASAS.

Visite au MAMCS ...

C'est une petite troupe, pleine de curiosité, qui s'est déplacée au Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg : huit apprenants, deux enseignantes de français à Casas et les deux accompagnatrices.



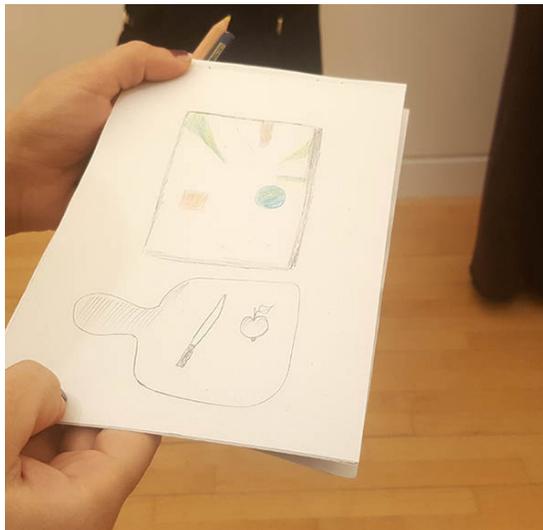
En ce premier jour de restriction de déplacements et d'inauguration des lumières de Noël, nous nous sommes d'abord frayé un chemin à pied pour ensuite prendre le tram.

Nous avons été accueillis chaleureusement au musée par Jean Baptiste DEFRANCE, salarié du musée et bénévole à Casas. Varham, artiste peintre arménien et élève de

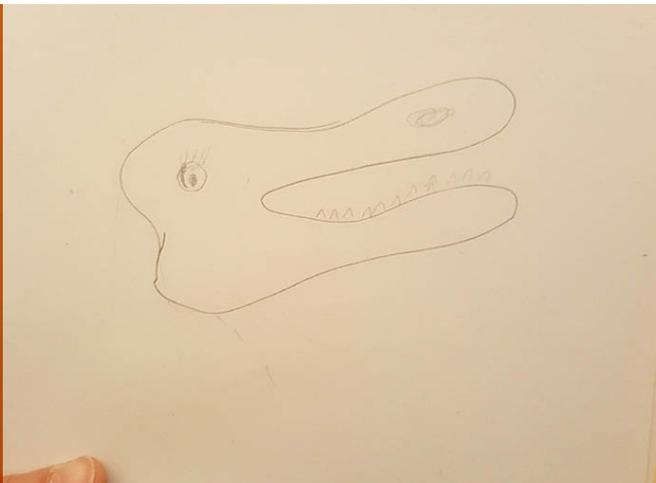


cours de français, s'est joint à nous.

Nous avons eu le grand plaisir de découvrir quelques trésors du musée, choisis avec perspicacité. Nous avons ainsi pu admirer paysages, portraits, art figuratif et abstrait ainsi que les sculptures de Jean ARP.



Chaque œuvre a donné lieu à une animation : nous avons été amenés à faire des esquisses, des dessins, à composer une toile à la manière de.....



Chaque œuvre a donné lieu à des explications passionnantes, à du repérage de vocabulaire.

Les participants ont été conquis par cette approche proposée avec

enthousiasme et pédagogie par l'animateur.

Ils ont par ailleurs exprimé le souhait de revenir au musée.

MERCI à Casas !

La sortie s'est terminée par une boisson chaude offerte par Casas dans un café proche du musée. Cela a permis de se retrouver autour d'une table, de faire mieux connaissance, et de se réjouir de cette occasion d'échange.



Deux jours à Paris...



composée d'accompagnateurs et interprètes bénévoles, de stagiaires et de salariés, a passé deux jours à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) pour découvrir l'envers du décor après la rédaction des recours. Voir les audiences, le travail des avocats, des interprètes etc...

Le périple a commencé pour douze d'entre nous à la gare de Strasbourg, départ 10h ! On m'avait confié la lourde tâche de prendre des billets de train, ce qui était selon moi une mauvaise idée puisque je suis capable d'oublier ma tête. Heureusement pour moi, je ne les ai pas oubliés et j'ai même réussi à ne perdre personne en route.

Le 27 et 28 novembre la famille CASAS s'est déplacée à la capitale. Une vingtaine de « casassiens »,

Vers 13h, nous sommes arrivés à la CNDA où nous avons retrouvé le reste de notre joyeuse troupe. Bien sûr avant de commencer les choses



sérieuses il a fallu s'alimenter et nous mourions littéralement de faim ! Après avoir englouti frites, bagel, burger, tarte et autres repas nous sommes tous dirigés vers la sécurité de la CNDA qui nous a fait une fouille plus ou moins en règle car apparemment, ce qui était le plus dangereux dans mon sac était ma petite bouteille de démaquillant... Une fois passée la sécurité nous avons pu enfin assister à des audiences.

Nous étions tous impatients d'y être, on s'est séparés dans les différentes salles. Beaucoup d'audiences étaient en huis clos mais nous avons pu quand même assister à de nombreux entretiens. Les demandeurs venaient de tous les horizons, Albanie, Kosovo, Guinée, Syrie, Russie et bien d'autres.

J'ai été étonnée de voir que les salles n'étaient parfois pas plus grandes que des salles de classe et ne comportaient que quelques chaises. De plus, les audiences étaient relativement courtes, environ une demi-heure.

Certains d'entre nous ont pu voir la plaidoirie de Maître Brisson, un avocat qui travaille beaucoup avec nous. J'ai beaucoup aimé sa défense car même si je n'ai pas de connaissance en droit j'ai pu tout comprendre, c'était simple, clair et précis.

Une plaidoirie m'a impressionnée, celle de Maître Tassev. Sa défense était très vivante, on sentait qu'il était investi dans le dossier. Mais

malheureusement sur toutes les audiences que j'ai vues les avocats, le jury ou les interprètes ne m'ont pas paru tous aussi investis...

Lorsque la journée s'est finie nous sommes allés au bar « Lakanal » où nous avons pris une bonne tournée de bières et un bon repas tout en discutant de nos impressions sur tout ce qu'on avait vu.

La chance n'était pas avec nous car la météo ne nous a pas permis d'aller voir la Tour Eiffel, à la grande tristesse de Gloria, interprète.

Le lendemain nous sommes retournés à la CNDA pour continuer notre quête de savoir. Voir les audiences nous a permis de mieux comprendre ce que recherchent les membres de la formation de jugement lors des entretiens. Et de pouvoir ainsi approfondir nos recours et apporter des informations complémentaires.

... on sentait qu'il était investi dans le dossier. Mais malheureusement sur toutes les audiences que j'ai vues les avocats, le jury ou les interprètes ne m'ont pas paru tous aussi investis...



Ces deux jours ont été très enrichissants et j'ai pu acquérir beaucoup de connaissances, professionnelles comme personnelles.

Nous sommes repartis de la CNDA vers 16h30 pour avoir le train de 18h. Bien sûr c'était à l'heure de pointe du métro parisien, ce qui n'est pas la même chose qu'à Strasbourg ! Après avoir passé le trajet collés à la vitre du métro, nous sommes arrivés à destination.

Daphné ICIAR,
stagiaire éducatrice
spécialisée

Trouver les places dans le train pour le retour a été toute une épreuve car disperser 12 personnes dans deux wagons différents est plus difficile que ça en a l'air... Mais après avoir résolu les problèmes de places, fait une petite sieste et joué au « petit chevaux » nous sommes enfin revenus à notre chère Strasbourg.

Lorsque la journée s'est finie nous sommes allés au bar « Lakanal » où nous avons pris une bonne tournée de bières et un bon repas tout en discutant de nos impressions sur tout ce qu'on avait vu.



Vous pouvez nous aider :

Donnez un peu de votre temps !

Plus de 200 bénévoles interviennent de façon ponctuelle ou régulière à Casas.

Que vous disposiez de quelques heures ou de quelques jours par mois, votre concours nous est précieux.

Nous recherchons des volontaires pour :

- constituer une équipe de cuisine pour l'organisation d'un repas-rencontre mensuel,
- effectuer de petites tâches administratives (papier et informatique),
- participer à la tenue du site internet (WordPress),
- contribuer à la mise en page de tracts et brochures d'information.

Chers amis...

Nous cherchons à réduire le montant de la facture des envois postaux en privilégiant les envois par courriel, chaque fois que cela s'avère possible.

Si vous ne nous avez pas encore fait part de votre adresse email, si vous en avez une, ayez la gentillesse de nous la communiquer. **Merci.**

Un grand merci...

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- La ville de Strasbourg
- Eurodistrict Fonds de soutien aux Réfugiés
- les villes de Dambach la Ville, Bischeim, Wasselonne,
- Stützheim-Offenheim, Illkirch-Graffenstaden,
- Ostwald, Mundolsheim,
- Schiltigheim et Hoenheim
- Entraide et Solidarité Protestantes

Soutenir CASAS par un don

Le financement des actions de CASAS reste fragile : les dons qui nous parviennent nous sont précieux pour la poursuite de nos projets actuels. **Un très grand merci pour votre solidarité !**

Pour nous aider, différentes possibilités : par chèque adressé à CASAS, don en ligne à partir de notre site www.casas.fr, ou virement occasionnel ou régulier sur un de nos comptes :

à la Banque Postale :

IBAN : FR91 2004 1010 1501 6988 2P03 654
BIC PSSTFRPPSTR

au Crédit Mutuel :

IBAN : FR76 1027 8010 8400 0256 8264 542
BIC : CMCIFR2A

Les dons faits à CASAS sont en partie déductibles du montant de vos impôts (75% du montant de vos dons dans la limite légale de 529 euros (la réduction maximale s'élevant alors à 397 euros), 66% au-delà). Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal.

CASAS

Maison protestante de la solidarité

2, rue Brulée 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 25 13 03 Fax : 03 88 24 05 83

contact@casas.fr

casastrasbourg@wanadoo.fr

www.casas.fr

- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique
- Communauté Emmaüs de Strasbourg
- Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
- Terre sans Frontières
- Fondation de France
- Fondation ACAT
- Fonds Transmission et Fraternité
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative